



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Lundi 12 février 2018

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :
7.5.1 – Demande de subventions

Le Lundi 12 Février deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
06/02/2018

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 14/02/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Angélique COUSIN, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Christian RAMET, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Stéphane SAGNIER à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : DETR 2018

Rapporteur : Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoint

Synthèse de la délibération :

DETR 2018- Appels à projets

Travaux de rénovation de la Brigade de Gendarmerie

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 27 novembre 2017 fixant les modalités d'attribution de la DETR 2018

Considérant les opérations éligibles au titre de la programmation 2018

Considérant :

- que la Commune dispose d'une caserne de gendarmerie composée d'une brigade et de logements construits en 1990,
- l'état de dégradations d'une partie de ces bâtiments,

- qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des menuiseries devenues vétustes, et au ravalement des façades dont la porosité et les fissures génèrent des infiltrations et de l'humidité,

- que ces désordres nuisent au confort des usagers et engendrent des dépenses énergétiques élevées,

- que ces travaux de rénovation sont éligibles à la DETR 2018,

le plan de financement qui s'établit comme suit :

- DEPENSES	- RECETTES
- remplacement des menuiseries 50 000 €	- DETR (25 %)... 25 000,00 €
- Etanchéité et ravalement des façades... 50 000 €	- FONDS PROPRES..... 75 000,00 €
- TOTAL DEPENSES..... 100 000,00 €	- TOTAL RECETTES 100 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :


- d'approuver les travaux de rénovation des bâtiments de la gendarmerie tels que repris ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de la DETR 2018.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Février 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180212-DI5-120218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018